

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 95****18 janvier 2002****SOMMAIRE**

<b>Bank Handlowy International S.A. Luxembourg, Luxembourg.....</b>	<b>4539</b>	<b>Luxembourg.....</b>	<b>4552</b>
<b>Bank Handlowy International S.A. Luxembourg, Luxembourg.....</b>	<b>4542</b>	<b>Independent Business and Sales Advisers S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4552</b>
<b>Céleste S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4514</b>	<b>Indra S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4553</b>
<b>Conforama Luxembourg S.A., Strassen.....</b>	<b>4546</b>	<b>Iniziativa Piemonte Luxembourg S.A.H., Luxembourg.....</b>	<b>4553</b>
<b>EuroCDP S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4530</b>	<b>Innovative Product Development S.A., Wecker..</b>	<b>4552</b>
<b>Euromarlink S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4543</b>	<b>Inter Select by Polti S.A., Leudelange.....</b>	<b>4554</b>
<b>Euronomic Holding S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4543</b>	<b>International Metallurgical Consulting S.A., Grevenmacher.....</b>	<b>4554</b>
<b>Europäische Gesellschaft für Immobilien und Grundbesitz A.G., Luxembourg.....</b>	<b>4543</b>	<b>International Metallurgical Consulting S.A., Grevenmacher.....</b>	<b>4554</b>
<b>European Fashion Holding S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4544</b>	<b>Interomnium S.A., Dudelange.....</b>	<b>4548</b>
<b>Falaco S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4544</b>	<b>Invest One, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg.....</b>	<b>4555</b>
<b>FDS Group S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4545</b>	<b>Iveco Finance Luxembourg S.A., Luxembourg..</b>	<b>4551</b>
<b>Fiduciaire de l'Alliance Européenne de Conseils, S.à r.l., Luxembourg.....</b>	<b>4545</b>	<b>Jeanne Coiffure, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....</b>	<b>4555</b>
<b>Fiduciaire des P.M.E. S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4545</b>	<b>Jeanne Coiffure, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....</b>	<b>4555</b>
<b>Fiduciaire des P.M.E. S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4545</b>	<b>Jicerem S.A.H., Luxembourg.....</b>	<b>4556</b>
<b>Fimalux S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4543</b>	<b>Josée R.Haerebuttek S.A., Grevenmacher.....</b>	<b>4557</b>
<b>Financière d'Artigny Holding S.A., Luxembourg..</b>	<b>4544</b>	<b>Josée R.Haerebuttek S.A., Grevenmacher.....</b>	<b>4557</b>
<b>Financière du Mont d'Arbois S.A.H., Luxembourg.</b>	<b>4546</b>	<b>JSJ Placements Internationaux S.A., Grevenmacher.....</b>	<b>4556</b>
<b>Finconseil S.A. Holding, Luxembourg.....</b>	<b>4546</b>	<b>JSJ Placements Internationaux S.A., Grevenmacher.....</b>	<b>4556</b>
<b>Finint Finance Holding S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4547</b>	<b>JSJ Placements Internationaux S.A., Grevenmacher.....</b>	<b>4556</b>
<b>Finsev S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4549</b>	<b>June Invest Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg</b>	<b>4558</b>
<b>G.F.I. S.A., Gestion Financière Internationale, Luxembourg.....</b>	<b>4548</b>	<b>K-Net System S.A., Grevenmacher.....</b>	<b>4558</b>
<b>Galaxy G.E.I.E., Luxembourg.....</b>	<b>4547</b>	<b>K-Net System S.A., Grevenmacher.....</b>	<b>4558</b>
<b>Garage Intini, S.à r.l., Bertrange.....</b>	<b>4548</b>	<b>Kegworth S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4553</b>
<b>Goldwell Holding S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4548</b>	<b>Kersting Luxembourg, S.à r.l., Strassen.....</b>	<b>4559</b>
<b>Grand Hôtel Verwaltung S.A., Luxembourg-Kirchberg.....</b>	<b>4549</b>	<b>Maranav S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4559</b>
<b>GVV S.A., Wormeldange.....</b>	<b>4549</b>	<b>Mark IV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....</b>	<b>4560</b>
<b>Hatton Wood S.A.H., Luxembourg-Kirchberg....</b>	<b>4547</b>	<b>Mark IV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....</b>	<b>4560</b>
<b>Hatton Wood S.A.H., Luxembourg-Kirchberg....</b>	<b>4547</b>	<b>(La) Mairaine Holding S.A., Grevenmacher.....</b>	<b>4559</b>
<b>Highsea Shipping S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4522</b>	<b>(La) Mairaine Holding S.A., Grevenmacher.....</b>	<b>4559</b>
<b>Hôtel Gulliver S.A., Bascharage.....</b>	<b>4551</b>	<b>Medical Computing Partners S.A., Rodange.....</b>	<b>4554</b>
<b>House Technic S.A., Eselborn.....</b>	<b>4551</b>	<b>N.A.P.I. Holding S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4555</b>
<b>I.B.I., International Biochemical Investments Pietro Giacomini S.C.A., Luxembourg.....</b>	<b>4551</b>	<b>Piano S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4558</b>
<b>Ideal Group Luxembourg S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4553</b>	<b>(La) Royale Ressource Vive Distribution S.A., Pontpierre.....</b>	<b>4557</b>
<b>Independent Business and Sales Advisers S.A., Luxembourg.....</b>	<b>4552</b>	<b>(La) Royale Ressource Vive Distribution S.A., Pontpierre.....</b>	<b>4557</b>

**CELESTE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

—  
STATUTES

In the year two thousand and one, on the twentieth of July,  
Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg—

There appeared:

1) SHAPBURG LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Mrs Sonia Almeida, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg

2) QUENON INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

duly represented by Mrs Ute Bräuer, lawyer, residing in Luxembourg.

The proxies given, signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme which they declare to organize between themselves:

**Art. 1. Name.**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued a company in the form of a société anonyme under the name of CELESTE S.A. (hereinafter the «Company»).

**Art. 2. Registered Office.**

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.**

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 4. Object.**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. In general, the Company may undertake any financial, commercial or industrial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

**Art. 5. Share Capital.**

The Company has a subscribed share capital of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of ten Euros (EUR 10.-) each.

The subscribed capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Art. 6. Form of Shares.**

The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholders' name in the register of shares evidences his right of ownership of such shares. A share certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the register of shareholders by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant share certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

**Art. 7. Board of Directors.**

The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, their actual number to be determined by the general meeting of shareholders. Directors need not to be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders for a period not in excess of six years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken at a shareholders' general meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 8. Meetings of the Board of Directors.**

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet in Luxembourg upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting. Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telex or telefax of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telefax or telex another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if a number representing at least the majority of the directors or any other number of directors as the board may determine, are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in this absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art. 10. Powers of the Board of Directors.**

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11. Corporate Signature.**

Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

**Art. 12. Delegation of Powers.**

The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly. The delegation to a member of the board of directors is subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to subdelegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 13. Conflict of Interest.**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction as well as such director's or officer's personal interest therein shall be reported to the next following meeting of shareholders.

The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in, any matter, position or transaction involving such Company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

**Art. 14. General Meeting of Shareholders.**

The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors. Shareholders representing one fifth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies, request the board of directors to call a general meeting of shareholders.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the fifteenth in the month of June at 2.00 p.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances beyond the scope of the Company's or of its shareholders' control will so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law, resolutions of the general meeting are passed, by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

**Art. 15. Auditor.**

The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor. The auditor shall be appointed and dismissed in compliance with the provisions set forth by law.

**Art. 16. Accounting Year.**

The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17. Distribution of Profits.**

From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

Notwithstanding the provisions of the first paragraph of this article, the annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

**Art. 18. Dissolution of the Company.**

In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not to be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 19. Amendments to the Articles of Incorporation.**

The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 20. Applicable Law.**

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

**Art. 21. Language.**

The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

*Transitory provisions*

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation and shall terminate at the thirty-first December in the year two thousand and one.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year two thousand and two.

*Subscription*

The shares in the Company are subscribed as follows:

1) SHAPBURG LIMITED, prenamed one thousand five hundred and fifty shares . . . . .	1,550 shares
2) QUENON INVESTMENTS LIMITED, prenamed one thousand five hundred and fifty shares . . . . .	1,550 shares
	<hr/>
three thousand one hundred shares	3,100 shares

All these shares have been entirely paid-up by a contribution in cash so that the amount of thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately sixty thousand francs.

*Statements*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article twenty-six of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies have been fully observed.

*General Meeting of Shareholders*

The above named persons representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to set the number of directors at three and to elect the following persons as members of the board of directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2001.

- SHAPBURG LIMITED, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- QUENON INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

*Second resolution*

The registered office of the Company is set at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

*Third resolution*

THEMIS AUDIT LIMITED, a company having its registered office at Abott Building, P.O. Box 31 86, Road Town Tortola, British Virgin Islands, is appointed as auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2001.

*Fourth resolution*

In compliance with Article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the general meeting of shareholders authorises the board of directors to delegate the daily management of the Company as well as the representation of the Company with respect to such management to one of its members.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation or the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille un, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1) SHAPBURG LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par Madame Sonia Almeida, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg,

2) QUENON INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par Madame Ute Bräuer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les procurations signées ne varient par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de CELESTE S.A. (la «Société»).

**Art. 2. Siège Social.**

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, transfert par vente, échange ou toute autre manière d'actions, obligations, certificats d'obligations, bons et toutes autres valeurs mobilières, ainsi que la possession, l'administration, le développement et la gestion de ces participations. De façon générale, la Société peut assurer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5. Capital Social.**

La Société a un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6. Forme des actions.**

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominative et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration.

Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert donnant satisfaction à la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à/aux action(s).

#### **Art. 7. Conseil d'Administration.**

La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres ou plus, leur nombre étant fixé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période maximale de six ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.**

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres tel que décidé par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration désignent un administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit à Luxembourg sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Un avis écrit contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télégramme, télex ou télécopie de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, ou tout autre nombre tel que déterminé par le conseil d'administration, est présent ou représenté à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante.

Les administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

#### **Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

#### **Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11. Signature sociale.**

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un cadre ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13. Intérêt Opposé.**

Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur ou directeur qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou d'une firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit avec toute société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer discrétionnairement.

**Art. 14. Assemblées Générales des Actionnaires.**

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration. Les actionnaires représentant un cinquième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quinzième jour du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Elle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles externes à la Société et ses actionnaires le requièrent.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans des avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes instructions données par cet actionnaire.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président désigne un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire, en lui conférant un pouvoir écrit.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

Les opérations de la société seront surveillées par un commissaire aux comptes. Le commissaire aux comptes est désigné conformément aux dispositions légales.

**Art. 16. Exercice Social.**

L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels.**

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

Sans préjudice de ce qui est dit à l'alinéa précédent, l'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des acomptes sur dividendes peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 18. Dissolution de la Société.**

En cas de dissolution de la Société, sa liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 19. Modifications des Statuts.**

Les présents statuts pourront être modifiés à tout moment par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

**Art. 20. Loi Applicable.**

Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

**Art. 21. Langue.**

Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

*Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille un.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en deux mille deux.

*Souscription*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) SHAPBURG LIMITED, ci-dessus nommée mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550 actions
2) QUENON INVESTMENTS LIMITED, ci-dessus nommée mille cinq cent cinquante actions . . . . .	1.550 actions
Total : trois mille cent actions	3.100 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ soixante mille francs .

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois et d'élire les personnes suivantes au conseil d'administration pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2001:

- SHAPBURG LIMITED, une société constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

- QUENON INVESTMENTS LIMITED, une société constituée sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands-;

- LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, une société constituée sous labloi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

*Deuxième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

*Troisième résolution*

THEMIS AUDIT LIMITED, une société ayant son siège social à Abott Building, P.O. Box 3186, Road Town Tortola, British Virgin Islands, est nommé en tant que commissaire aux comptes pour une durée expirant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social de 2001.

*Quatrième résolution*

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en relation avec cette gestion à l'un de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé : S. Almeida, U. Bräuer, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 130S, fol. 54, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial.

Senningerberg, le 3 août 2001.

P. Bettingen.

(49464/202/509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**HIGHSEA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

—  
STATUTS

L'an deux mil un, le douze juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- SPRINGTIME TRUST, société de droit de Jersey, ayant son siège social à St. Helier, Jersey, Channel Island, ici représentée par Madame Daniela Panigada, directeur, L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée, laquelle restera ci-annexée;

2.- ARMADA VENTURES CORPORATION, société de droit des Iles Vierges Britannique, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britannique, ici représentée par Madame Daniela Panigada prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée, laquelle restera ci-annexée.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Chapitre 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée****Article 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination: HIGHSEA SHIPPING S.A.

**Art. 2. Siège Social**

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produirent ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

**Art. 3. Objet**

La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de plaisance, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement

**Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

## Chapitre II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital Social

Le capital social est fixé à six cent mille Euros (600.000,-) représenté par soixante mille (60.000) actions, d'une valeur nominale de dix Euros (10,-) chacune, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

### Art. 6. Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société maintiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication au nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

### Art. 7. Transmission et cession des actions

Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Les héritiers, ayant-droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'aposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

### Art. 8. Droits attachés à chaque action

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

## Chapitre III. Conseil d'Administration

### Art. 9. Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

### Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur-Délégué(s) et fixe leur pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieux et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

### Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

### Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions

financières, relatives aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs**

Le Conseil d'Administration peut déléguer toute ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

#### **Art. 14. Conflits d'intérêts**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemnisera tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tout frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

#### **Art. 15. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont nécessairement celle de l'Administrateur-Délégué, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

#### **Art. 16. Rémunération des Administrateurs**

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

#### **Art. 17. Commissaires aux comptes**

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

### **Chapitre IV. Assemblée générale des Actionnaires**

#### **Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale**

Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

#### **Art. 19. Assemblée Générale Annuelle**

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième vendredi du mois d'octobre à 16.00 heures et pour la première fois en 2002. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Art. 20. Autres Assemblées Générales**

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 21. Procédure, vote**

Les Assemblées Générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

## **Chapitre V. Année sociale - Répartition des bénéfices**

### **Art. 22. Année Sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2001.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

### **Art. 23. Affectation des bénéfices**

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

## **Chapitre VI. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 24. Dissolution, liquidation**

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs de leurs émoluments.

## **Chapitre VII. Lois applicables**

### **Art. 25. Lois applicables**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions indiquées à l'article cinq (5) ont été souscrites comme suit:

1) SPRINGTIME TRUST, prénommée, cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . .	59.999
2) ARMADA VENTURES CORPORATION, prénommée, une action . . . . .	1
Total: soixante mille actions . . . . .	60.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de cent pour cent (100 %) par des versements en espèces, de sorte que la somme de six cent mille Euros (600.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trois cent cinquante mille francs (350.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Uwe Freiherr von Saalfeld, avocat, demeurant à D-81925 Munich, 92, Pienzenauerstrasse;

2) Madame Daniela Panigada, directeur, L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue;

3) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2002.

*Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommé commissaire aux comptes:

VAN GEET, DERICK & CO., réviseurs d'entreprises S.à r.l., 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2002.

*Troisième résolution*

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

*Quatrième résolution*

Le siège social est fixé à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Et aussitôt les administrateurs prédésignés:

- Madame Daniela Panigada, ici présente,

- Monsieur Uwe Freiherr von Saalfeld et Monsieur Pascal Wiscour-Conter, ici représentés par Madame Daniela Panigada prénommée, en vertu de deux procurations annexées,

se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité, ont pris la décision suivante:

En vertu de l'autorisation qui leur a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour,

- Monsieur Uwe Freiherr von Saalfeld prénommé, est nommé «Président du Conseil d'Administration» et

- Monsieur Pascal Wiscour-Conter prénommé est nommé «administrateur-délégué»; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas six cent mille francs luxembourgeois (LUF 600.000,-) (ou la contrevaletur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant LUF 600.000,- ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de l'administrateur-délégué conjointement avec le Président du Conseil d'Administration.

Le notaire soussigné qui connaît la langue française constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte que précède:**

In the year two thousand one, on the twelfth of July.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1.- SPRINGTIME TRUST, a company incorporated under the laws of the Bahamas, with registered office at Providence House, East Hill Street, Nassau, Bahamas,

represented by Ms Daniela Panigada, manager, L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue,

by virtue of a proxy which shall be annexed to the present deed;

2.- ARMADA VENTURES CORPORATION, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola, British Virgin Islands,

represented by Ms Daniela Panigada prénommée,

by virtue of a proxy which shall be annexed to the present deed.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves.

**Chapter I. Form - Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Form, Name**

It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present articles.

The Company will exist under the name of: HIGHSEA SHIPPING S.A.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the board of directors. The board of Directors can moreover set up branches or offices as well as in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

In the event the board of Directors considers that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object**

The object of the Company is the purchase, the selling, the chartering in, the chartering out, and the management of pleasure vessels, as well as those financial and commercial operations linked directly or indirectly to this object.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

**Chapter II. Capital - Shares**

**Art. 5. Corporate Capital**

The corporate capital of the Company is set at six hundred thousand Euros (600,000.-) divided into sixty thousand (60,000) Shares with a par value of ten Euros (10.-) per share, all of the same category.

The corporate capital can be increased or reduced in one or several times upon decision of the shareholders' meeting resolving in conformity with the provisions of the law regarding the modification of the articles of incorporation. The board of directors can be entrusted by the shareholders' meeting for the implementation of such increase of capital.

**Art. 6. Shares**

The shares can be in registered or bearer form according to the shareholder's choice.

The bearer shares will be issued from a numbered counterfoil book.

The Company will maintain a register of the registered shares that shall include the precise indication of each shareholder, the number of his shares, and if necessary the date of transfer.

The Board of Directors may create multiple share certificates.

**Art. 7. Transfer of shares**

Any transfer of shares to a third party who is not a shareholder, on a voluntary or forced basis, for whatever reason and under any form, even if only in consideration of the sole property, may only be carried out with the prior consent of the board of directors.

The heirs, beneficiary and creditors of a shareholder cannot, for whatever reason invoked, request the appending of seals on to the goods of the Company, request the partition, take measures of conservation or request the drawing of inventories, nor interfere in any way into the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the inventories and annual accounts, and to the decisions of the board of Directors and the shareholders' meeting.

**Art. 8. Rights attached to each share**

In addition to the right of vote conferred by law, each share gives right to a quota of the company assets, the profits or the bonus of liquidation, that is proportional to the number of shares existing.

The rights and duties attached to a share follow this share to whoever it would be handed over.

The possession of a share means immediately the adhesion to the articles of incorporation of the company and to the decisions of the shareholders' meeting.

The shares are indivisible toward the company that recognises only one owner for each share.

**Chapter III. Board of Directors**

**Art. 9. Board of Directors**

The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who do not need to be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy in the board of directors, the remaining directors may meet and may temporarily provide for. In such case the General Meeting of Shareholders during its next meeting, organises the definitive election.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors**

The board of Directors can choose from among its members a chairman and one or several Managing Director(s) and fix their powers. The Annual General Meeting will set their powers and salary.

The directors are called to the meetings of the board of directors by any mean, even by voice.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by telefax, cable, telegram or telex another director in order to represent at the meeting of the board of directors and to vote for and on behalf of him.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, the board of directors can adopt resolutions by circular vote expressed in writing, by telefax, cable, telegram or telex as far as the resolutions have been approved by all directors. Such decision is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of Directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, signed by one or several directors.

**Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Directors**

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman or the managing-director or any two directors. Any proxies will remain attached thereto.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors**

The board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers that are not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of Directors can notably, without the following list being complete or exhaustive, write and conclude any contracts and deeds necessary for the execution of any enterprises or operations that are in the interest of the Company, decide any financial intervening in connection with these operations, cash any sums due belonging to the company, give receipt, do and authorise any withdrawal, transfer and alienate funds, rents, credence or values belonging to the company, open any bank account, discount any cheque or promissory note, borrow or lent money in the short or in the long term.

**Art. 13. Delegation of powers**

The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but do not need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Conflict of interests**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the company, or of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct, in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, one of those being the managing director, or by the individual signature of a director or a mandatory of the Company duly authorised, or by the single signature of any person to whom such special power of attorney has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Retribution of the Directors**

The shareholders' meeting may grant to the directors a fix retribution, a payment of fees or the reimbursement on a lump basis of their traveling expenses or other overhead expenses.

**Art. 17. Statutory Auditors**

The supervision of the operation's of the Company is entrusted to one or more auditors who do not need to be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

The shareholders' meeting shall set, in such case, their retributions.

**Chapter IV. Meeting of Shareholders**

**Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 19. Annual General Meeting**

The annual general meeting will be held in the Bertrange, Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Friday of October of each year, at 4 p.m. and for the first time in 2002.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings**

The board of Directors may convene other general meetings.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Procedure, Vote**

Shareholders will meet upon call by the board of Directors or the auditor or the auditors made in the forms provided by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who do not need to be a shareholder. The board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

One vote is attached to each share. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by the managing director or by any two other members of the board of directors.

**Chapter V. Financial Year- Distribution of Profits****Art. 22. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year, except that the first financial year begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of 2001.

The board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 23. Appropriation of Profits**

From the annual net profit of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of Directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profit will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions on the law.

**Chapter VI. Dissolution - Liquidation****Art. 24. Dissolution, Liquidation**

The Company may be dissolved at any time by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority, as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

**Chapter VII. Applicable Law****Art. 25. Applicable law**

All matters not governed by these articles on incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

*Subscription and Payment*

The appearing parties have subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

1) SPRINGTIME TRUST, prenamed, fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine shares . . . . .	59.999
2) ARMADA VENTURES CORPORATION, prenamed, one share . . . . .	1
Total: sixty thousand shares . . . . .	<u>60.000</u>

All these shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payments in cash, so that the sum of one six hundred thousand euros (600.000.-), is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its corporation, at three hundred fifty thousand francs (350.000.-).

*Extraordinary General Meeting*

Then the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

*First resolution*

Resolved to fix at three (3) the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2002.

- 1) Mr Uwe Freiherr von Saalfeld, lawyer, residing in D-81925 Munich, 92 Pienzenauerstrasse,
- 2) Ms Daniela Panigada, Manager, L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue,
- 3) Mr Pascal Wiscour-Conte, graduate in Commercial and Financial Science, L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.

*Second resolution*

Resolved to fix at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2002.

VAN GEET, DERICK & CO., S.à r.l., auditors, 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Third resolution*

Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, resolved to authorise hereby the board of Directors to delegate the total daily management of the company and the representation of the company within such daily management to two or more members of the board of directors.

*Fourth resolution*

Resolved to establish the registered office at L-1660 Luxembourg, 42, Grand-Rue.

*Meeting of the Board of Directors*

And then the above named directors

- Ms Daniela Panigada, here present,  
- Mr Uwe Freiherr von Saalfeld and Mr Pascal Wiscour-Conte, here represented by Ms Daniela Panigada prenamed, by virtue of two proxies which remain annexed to the present deed,

have immediately decided to meet in a board of directors and have taken the following decisions unanimously:

In pursuance of the authorisation that has been given to them by the extraordinary shareholder's meeting of today,

- Mr Uwe Freiherr von Saalfeld prenamed, is appointed as Chairman of the Board of Directors;  
- Mr Pascal Wiscour-Conte prenamed, is appointed as Managing Director; the board of directors delegates the full daily management of the company and the representation of the company within such daily management, with all powers to bind the company on his sole signature for any bank operations up to an amount of six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 600,000.-) (or the exchange value in foreign currency) upon the following limitation: any bank operation for an amount exceeding six hundred thousand Luxembourg Francs (LUF 600,000.-) (or the exchange value in foreign currency) as well as any purchase, any selling, any mortgage of ships as well as any bank credit shall require the previous approval of the General Meeting of both the managing director and the chairman.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: D. Panigada, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2001, vol. 870, fol. 47, case 6. – Reçu 242.039 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette le 1<sup>er</sup> août 2001.

F. Kessler.

(49473/219/515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**EuroCDP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

—  
STATUTS

L'an deux mil un, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

Ont comparu:

1. SITQ INTERNATIONAL INC., une société de droit québécois, ayant son siège social à 380, rue Saint-Antoine Ouest - Bureau 6000, Montréal, Québec - H2Y 3X7,

ici représentée par Eric Fort, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Montréal, le 7 juin 2001;

2. SITQ BELGIQUE INC., une société de droit québécois, ayant son siège social à 380, rue Saint-Antoine Ouest - Bureau 6000, Montréal, Québec - H2Y 3X7,

ici représentée par Eric Fort, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Montréal, le 7 juin 2001.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont déclaré avoir constitué une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

### **Titre I<sup>er</sup>. Nom - Durée - Objet - Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de EuroCDP S.A. (ci-après: «la Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans ce contexte, la Société a pour objet de faire de l'investissement immobilier par la détention directe d'immeubles ou de participations dans toutes formes de sociétés immobilières ou foncières, d'exercer une ou plusieurs activités ou d'exploiter des entreprises reliées à l'immobilier, et d'acquérir et de détenir, directement ou indirectement, les actions et autres titres de personnes morales ayant les mêmes objets sociaux.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, la quelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### **Titre II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** (a) Le capital souscrit est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

(b) Durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre d'autres actions à hauteur d'un capital autorisé maximum de cent millions euros (EUR 100.000.000), soit le capital autorisé nécessaire pour émettre des actions de toute catégorie (y compris des catégories d'actions spécifiques bénéficiant de droits particuliers (les «Actions Spécifiques») que le conseil d'administration peut décider à tout moment de créer pour permettre la réalisation d'investissements spécifiques), y compris (i) par conversion d'obligations (ii) ou suite à l'exercice d'options.

(c) Par conséquent, le conseil d'administration est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions de toute catégorie en une ou plusieurs étapes, à déterminer les droits bénéficiant aux titulaires d'Actions Spécifiques, la quantité d'actions à émettre, le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, ainsi qu'à déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires (y compris notamment par conversion d'obligations existantes ou à la suite de l'exercice d'options), à supprimer ou à limiter, si nécessaire, le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, et finalement, à procéder aux modifications des présents statuts afin d'enregistrer l'augmentation du capital réalisée en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (ci-après «la loi sur les sociétés commerciales»), en particulier avec la condition que l'autorisation mentionnée ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq (5) ans.

(d) En particulier, le conseil d'administration peut stipuler, lors de l'émission d'Actions Spécifiques, que les détenteurs d'Actions Spécifiques de cette catégorie auront un droit exclusif sur les revenus nets provenant d'un actif donné («l'Actif Ciblé»), acquis en totalité ou en partie grâce aux fonds levés par le moyen de l'émission d'une catégorie donnée d'Actions Spécifiques; pour les besoins du présent article, on entend par revenus nets tant les revenus courants reçus par la Société que les produits nets reçus par la Société à l'occasion de toute disposition (ce terme incluant notamment les cessions et apports de toute nature), totale ou partielle, de l'Actif Ciblé, lesdits revenus nets étant minorés d'un montant représentant un montant destiné à représenter la quote-part (justement mais souverainement évaluée par le conseil d'administration) des frais généraux de la Société (en ce compris le remboursement par la Société de toute dette contractée pour l'acquisition et la gestion de l'Actif Ciblé) et des pertes non récupérables de la Société afférents à l'Actif Ciblé.

(e) Les distributions faites par la Société aux détenteurs d'Actions Spécifiques de toute catégorie se feront uniquement par paiement de dividendes ou par rachat de la totalité des actions constituant la catégorie d'Actions Spécifiques

considérées à la suite de la disposition de l'Actif Ciblé; lesdites distributions interviendront aux dates et selon les modalités définies aux présents statuts et par le conseil d'administration.

(f) En cas de rachat d'une catégorie d'Actions Spécifiques, le conseil d'administration procède au calcul du prix de rachat des Actions Spécifiques de la catégorie considérée; à la demande d'au moins un administrateur, il mandate un cabinet d'expertise comptable de réputation internationale non affilié au cabinet de réviseurs d'entreprise nommé au titre des présents statuts; ce cabinet vérifie et, le cas échéant, corrige aux frais de la Société les calculs des montants dus au titre du rachat d'Actions Spécifiques de la catégorie considérée.

Cependant si cette vérification du cabinet extérieur constate une correction de moins que 5 % dudit prix, les frais de la dite vérification seront à la charge de l'administrateur ayant demandé la vérification.

(g) Ce rachat d'Actions Spécifiques d'une ou plusieurs catégories ne pourra être effectué qu'au moyen de fonds distribuables incluant la réserve établie avec les fonds reçus par la Société en tant que prime d'émission suite à l'émission de ces actions ou au moyen des montants réalisés à partir d'une nouvelle émission d'actions pour les besoins du rachat d'actions spécifiques en question.

(h) De plus, le conseil d'administration est autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

(i) Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

(j) Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

(k) La Société peut racheter ses propres actions (y compris les Actions Spécifiques, comme il est dit au présent article) aux conditions et aux termes prévus par la loi.

**Art. 6.** Toutes les actions de la Société sont nominatives, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi sur les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard le seul propriétaire.

### **Titre III. Assemblées Générales des Actionnaires**

**Art. 7.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant 20 % au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 26 mai à 14 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra dans les mêmes lieux le premier jour ouvrable qui suit le 26 mai, à 14.00 heures.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Toute convocation à des assemblées générales devra contenir l'ordre du jour de ces assemblées. Les convocations aux assemblées générales des actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils attestent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra être tenue sans avis de convocation préalable.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 9.** Les assemblées générales décidant d'une modification des présents statuts, ne pourront délibérer valablement à moins que la moitié au moins du capital soit représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modifications aux présents statuts. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée devra être convoquée immédiatement aux conditions prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La seconde assemblée délibérera valablement sans considération de la proportion du capital représenté. Aux deux assemblées, les résolutions, afin d'être adoptées, devront être approuvées par au moins deux tiers des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils attestent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra être tenue sans avis de convocation préalable.

**Art. 10.** Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple du capital social de la Société.

La convocation et la tenue des assemblées des actionnaires seront régies par la loi sur les sociétés. Les convocations aux assemblées générales des actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours, sauf si autrement prévu ci-inclus.

**Art. 11.** Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant, par écrit, câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

#### **Titre IV. Conseil d'Administration**

**Art. 12.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 13.** Le conseil d'administration choisira en son sein un Président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions des actionnaires et du conseil d'administration; en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Au cas présent, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du conseil d'administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration sera transmise aux administrateurs au moins trois jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou télévisuelle ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le président n'a pas de droit de vote préférentiel.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut désigner une personne physique non salariée et non administrateur de la société comme observateur en raison de ses compétences techniques reconnues. Cette désignation est faite pour une durée fixée par le conseil d'administration mais qui ne peut excéder un an, renouvelable. L'observateur ne peut participer aux votes mais peut être appelé par le Président ou tout administrateur à prendre la parole sur des questions techniques de sa compétence ou à préparer tout rapport. Il est tenu de respecter un strict devoir de confidentialité sur les informations qu'il peut fournir au conseil d'administration comme sur celles dont il peut avoir connaissance par sa participation aux travaux du conseil d'administration.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 15.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'as-

semblée générale. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La violation des présents statuts par les membres du conseil d'administration engagent leur responsabilité vis-à-vis de la Société.

Il est interdit au Président et à l'ensemble des membres du conseil d'administration ou, le cas échéant, aux autres dirigeants de la Société, qui ne sont pas des personnes morales, de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, et de faire cautionner ou avaliser par elle ses engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique aux dirigeants et, le cas échéant, aux représentants permanents des membres du conseil d'administration ou des autres dirigeants de la Société, lorsque ceux-ci sont des personnes morales. Elle s'applique également au conjoint, aux ascendants et descendants des personnes visées à l'alinéa précédent du présent article, ainsi qu'à toute personne interposée.

**Art. 16.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Cependant la violation par lesdits signataires des paramètres de la délégation faite par le conseil d'administration engage leur responsabilité vis-à-vis de la Société.

#### **Titre V. Surveillance de la Société**

**Art. 17.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera un réviseur d'entreprise et déterminera sa rémunération; la durée de ses fonctions sera de une (1) année, renouvelable.

#### **Titre VI. Exercice social**

**Art. 18.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 19.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

#### **Titre VII. Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **Titre IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 21.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu le vendredi 26 mai 2002 à 14.00 heures au siège social de la Société.

##### *Souscription et libération*

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) SITQ INTERNATIONAL INC. ....	999 actions
2) SITQ BELGIQUE INC. ....	1 action
Total .....	<u>1.000 actions</u>

La valeur nominale de toutes les actions ont été libérées en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros ( 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ cent mille francs (100.000,- LUF).

##### *Assemblée Générale des Actionnaires*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des réviseurs d'entreprises à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) Monsieur Yvon Tessier, homme d'affaires, demeurant à 107 des Passereaux, Ile-des-Soeurs (Québec), H3B 1X9 Canada;

b) Monsieur Jean-Paul Mouzin, homme d'affaires, demeurant à 84, avenue Kleber, 75116 Paris;

c) Monsieur Gérard Dussillol, homme d'affaires, demeurant à 1, Villa 2 Segur, 75007 Paris.

3. A été nommée commissaire aux comptes: Monsieur Philippe Slendzak et le suppléant Monsieur Patrick Rochas, MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., résident à 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

4. L'adresse de la Société est établie à 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2001.

6. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg,

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand one, on the twenty-sixth of July

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg).

There appeared:

1. SITQ INTERNATIONAL INC., a company duly incorporated under the laws of Quebec, having its registered office at 380, rue Saint-Antoine Ouest - Bureau 6000, Montréal, Quebec - H2Y 3X7,

here represented by Eric Fort, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given in Montréal on June 7, 2001;

2. SITQ BELGIQUE INC., a company duly incorporated under the laws of Quebec, having its registered office at 380, rue Saint-Antoine Ouest - Bureau 6000, Montréal, Quebec - H2Y 3X7,

here represented by Eric Fort, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given in Montréal on June 7, 2001.

Said proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company which they declare organised among themselves.

#### **Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation under the name of EuroCDP S.A. (hereinafter «the Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 3.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio. The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Within this framework, the object of the Company is the investment in real estate through direct acquisition of real estate properties or by holding participations in any real estate or landed company in whatsoever form, to carry out any activity or the exploitation of undertakings pertaining to real estate property and to acquire and hold, directly or indirectly, shares and other forms of securities (stocks) of any corporate entity which is directly or indirectly related to the Company's corporate purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activity, which may favour the development of its corporate purpose.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg, at the Grand Duchy of Luxembourg. The Company may, by resolution taken by majority vote of the members of the Board of Directors, incorporate affiliates or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or in foreign countries.

If the Board of Directors considers that extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between the office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may provisionally be transferred abroad until the extraordinary events have completely stopped. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

#### **Chapter. II. Corporate capital - Shares**

**Art. 5.** (a) The share capital of the Company is set at one hundred thousand Euro ( 100,000) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred Euro ( 100) each.

(b) The board of directors is authorised to issue other shares up to the total amount of the authorised capital of one hundred million Euro ( 100,000,000) and to accept subscriptions for the issue of corresponding Shares comprising all

classes of Shares (including Shares granting preferential rights to the shareholder («Specific Shares»)), which may be issued at the discretion of the board of directors at any time in order to realise specific investments) whether by (i) the issue of convertible bonds or (ii) taking up of options, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of this deed,

(c) Accordingly, the board of directors is authorised to increase the share capital of the Company, especially by the issue of new Shares of all classes from time to time as it may determine, to determine the rights attached to the subscription of Specific Shares, the amount of the shares to be issued, the location and the date of the issue or of the successive issues as well as the conditions of the subscription and payment of the new Shares (including especially by converting issued bonds or after the taking up of options), to abolish or to restrict, if necessary, any preferential subscription right of the existing, shareholders to shares to be issued, and to determine all other conditions which will be judged as necessary or useful even if they are not especially laid down in the present article, in order to supervise the subscriptions of the new shares, the payments and the successive capital increase adopted in the required manner, and finally, to take steps to amend the present Articles of Incorporation in order to register such capital increase realised accordingly to the provisions of the Luxembourg Company Law of 10th August, 1915, as modified (hereinafter the «Company Law»), especially under the condition that the above-mentioned authorisation has to be renewed each five (5) years.

(d) the board of directors may provide, at the issue of Specific Shares, that the shareholders of Specific shares of this class will have exclusive rights to obtain net revenues out of a specific asset («target asset»), which has been acquired in whole or in part by funds gained by the issue of a given class of Specific Shares. In the present Articles, «net revenues» as such means any current revenue gained by the Company as well as the net income received by the Company at the disposal (in the present Articles, «disposal» means also the alienation and any contribution in kind) in whole or in part of the target asset. The net revenues are reduced by an amount representing an amount determined by the quote-part (correctly and independently evaluated by the board of directors) of the general fees of the Company (herein included the refund of all contractual debts due for the acquisition and the management of the target asset by the Company) and by (definite) non recoverable losses suffered by the Company apportioned to the target asset.

(e) The distributions by the Company to the shareholders of Specific Shares of each class will be made only by payment of dividends or by redemption of Shares falling within the class of Specific Shares specified after the disposal of the target asset; these distributions will be made at the date and under the conditions defined in the present Articles and by the board of directors.

(f) In the case of a redemption of a class of Specific Shares, the board of directors determines the redemption price of the entirety of the Specific Shares of the relevant class. At the request of at least one member of the board, the board of directors will give an audit firm with international reputation, which is not affiliated to the audit firm appointed as the Company's Auditor by the Articles of Incorporation, the mandate for auditing and, as the case may be, for correction of the computation of the fees of the Company falling due by the redemption of Specific Shares of a specific class.

However, if the audit report established by the audit firm notes a correction of less than 5 % of the definite price, the fees for the auditing are payable by the director who requested the auditing.

(g) This redemption of Specific Shares of one or more classes may be financed only by funds designed for distribution, including the relevant reserves established in relation to those funds, such as the issue premium following the issue of the shares or by funds realised following a new issue of Shares issued for the purpose of redeeming of Specific Shares in question.

(h) Furthermore, the board of directors is authorised to issue bonds, convertible or non-convertible, in bearer or registered form, irrespective of their name and of the currency payable. Each issue of convertible bonds may be effective only within the limits of the authorised capital.

(i) The board of directors will determine the nature, the price, the rate of interests, the conditions for the issue and the refund and all other conditions related to such issue of bonds.

(j) The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders resolving in the manner required for amendments of the Articles.

(k) The Company may redeem its own shares (including the Specific Shares as provided by the present article) under the conditions and terms of the law.

**Art. 6.** The shares of the Company shall be in registered form, unless expressly otherwise provided by law. A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain the indications according to Article 39 of the Company Law. The ownership of the registered shares will be established by an inscription in said register. Certificates attesting such inscriptions in the register will be delivered and signed by two directors.

The Company will recognise only one holder per share. In case the ownership of a Share is undivided, divided or litigious, the persons pretending a right on the Share have to appoint one single representative in order to represent the Share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

### Chapter. III. General Meetings of the Shareholders

**Art. 7.** The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the most extensive powers to order, to do and to ratify all acts relating to the business of the Company. General meetings of shareholders are convened by the board of directors.

It may also be convened by request of shareholders representing at least twenty (20) percent of the share capital.

**Art. 8.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company in Luxembourg, or at any other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the 26th May at

two o'clock p.m. If such day is a legal or public holiday in Luxembourg, the annual general meeting of shareholders shall be held at the same place on the next following business day at two o'clock p.m.

Other general meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meeting. All notice calling general meetings of shareholders must contain the agenda for such meetings. The convening to the general meetings of shall be made by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

If all shareholders are present or represented at the general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

**Art. 9.** Resolutions upon the amendment of the Articles of the Company taken by the general meeting of shareholders shall require a fifty percent quorum in the share capital and the proposal of the amendment shall be indicated in the agenda for such meetings. If the first of these conditions is not met, a second general meeting of shareholders has to be called immediately in the conditions foreseen in article 67-1 of the Law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended. This second general meeting of shareholders duly convened will pass resolutions without any quorum requirements related to the share capital. Resolutions to be decided upon both general meetings of shareholders will only be passed by a two-thirds majority vote of the shareholders present or represented.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they declare that they have had notice of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

**Art. 10.** Except as otherwise required by law, and without prejudice of the provisions of the Articles, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the share capital of the Company:

The convening notice and the holding of the general meeting of shareholders shall be governed by Company Law. Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice, unless expressly otherwise provided by the Articles.

**Art. 11.** Each Share entitles the holder to one vote. Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

#### **Chapter IV. Board of Directors**

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of directors of three members, who may or may not be shareholders of the Company. The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which states their number, their remuneration and the duration of their mandate. The directors shall be appointed for a term which may not exceed six years, until their successors shall be elected.

The directors of the Company shall be elected by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 13.** The board of directors will elect its chairman. It may further appoint a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meetings of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the Chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman will preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors. In his absence, the shareholders or, as the case may be, the board of directors will appoint another director as Chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person at such meeting. In this case resolutions passed by the required majority of the other members of the board of directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors three days at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, e-mail, facsimile or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and at a place determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, e-mail or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate at any meeting of the board of directors by conference-call, conference-television or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. No preferential voting right is granted to the Chairman.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, e-mail, facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors may appoint one individual who shall neither be director nor employee of the Company as observer for reason of his recognised technical understanding. This individual is appointed by the board of directors for a fixed term which may not exceed one (1) year, eligible for re-election. The observer may not take part at the resolutions of the board of directors, but he may be called by the Chairman or any other director of the Company to speak about technical questions falling within his competence or to prepare any relating report. He has to respect a strict obligation of confidentiality relating to the information he may deliver to the board of directors and the information of which he may become aware due to his participation to the deliberations of the board of directors.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors.

**Art. 15.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the corporation as well as the representation of the corporation in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is submitted to prior authorisation of the General Meeting of Shareholders. The corporation may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The infringement of the present articles by the board of directors engages his liability towards the company.

It is prohibited to the Chairman and all the members of the board of directors or, as the case may be, all the managers (executives) of the Company who may not be legal entities, to enter into, in whatsoever form, loan agreements with the Company, to obtain a bank overdraft granted by the Company as current account or in whatsoever form or any guarantee or security granted for their commitments towards third parties.

The same prohibition applies also to all executives and, as the case may be, to permanent representatives of the members of the board of directors and of other administrators of the Company, who may be legal entities. It applies also to the spouses and the relatives in the ascending line as well as to descendants of the persons according to the provision of the previous paragraph of the present Article as well as to all other interposed persons.

**Art. 16.** The corporation will be bound by the joint signature of two directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

However, the infringement of the parameters of the delegation granted by the Board of Directors shall engage the liability of these signatories towards the Company.

#### **Chapter V. Supervision of the Company**

**Art. 17.** The operations of the company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor and shall determine his remuneration. The term of his office may not exceed one (1) year, eligible for re-election.

#### **Chapter VI. Accounting Year**

**Art. 18.** The accounting year of the company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

**Art. 19.** From the annual net profits of the corporation, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the corporation as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

#### **Chapter VII. Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may be physical persons or legal entities appointed by the General Meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their remuneration.

#### **Chapter VIII. Final clause - Applicable law**

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Company Law.

##### *Transitional dispositions*

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31, 2001.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on Friday, the 26th May, 2002 at two o'clock p.m. at the registered office of the Company.

##### *Subscription and payment*

The subscribers have subscribed as mentioned hereafter:

1) SITQ INTERNATIONAL INC. ....	999 shares
2) SITQ BELGIQUE INC. ....	1 share
Total .....	1.000 shares

The par value of all the shares has been entirely paid-in so that the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100.000,-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

*Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand francs (100,000.-)

*General Meeting of Shareholders*

Here and now, the above mentioned parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at three and the number of statutory auditors at one.
2. The following persons are appointed as directors of the Company:
  - a) Mr Yvon Tessier, business man, residing at 107 des Passereaux, Ile-des-Soeurs (Quebec), H3B 1X9 Canada;
  - b) Mr Jean-Paul Mouzin, business man, residing at 84, avenue Kleber, 75116 Paris;
  - c) Mr Gérard Dussillol, business man, residing at 1, Villa 2 Segur, 75007 Paris.
3. Is appointed as Auditor of the Company: Mr Philippe Slendzak and Mr Patrick Rochas as deputy, MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., residing at 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.
4. The Company shall have its registered office at 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.
5. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting called to approve the accounts of the financial year 2001.
6. The general meeting, according to article 60 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, authorises the board of directors to delegate the daily management of the corporation and the representation of the corporation in relation with this management to any of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Meeting's Board signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: E. Fort, F. Kesseler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2001, vol. 870, fol. 60, case 6. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2001.

F. Kesseler.

(49470/219/549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**BANK HANDLOWY INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.740.

In the year two thousand and one, on the thirteenth of July.

Before us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of BANK HANDLOWY INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C Luxembourg B 16.740), incorporated pursuant to a notarial deed of June 21, 1979, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 155 of July 11, 1979. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 16th of May 1991, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 426 of November 11, 1991.

The meeting was opened at 9.30 a.m. with Mr Artur Nieradko, Executive Vice President BANK HANDLOWY WARSZAWIE S.A., residing Warsaw, Poland, in the chair,

who appointed as secretary Mr Jerzy Szczudlik. Administrateur-Délégué Bank HANDLOWY INTERNATIONAL S.A. Luxembourg, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Sławomir Kuzmanowski Director of Holding OWNERSHIP SUPERVISION BANK PEKAO S.A., residing in Warsaw, Poland.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I. That the agenda of the meeting is the following:
  1. To suppress the nominal value of the existing 120,000 shares of the Company.
  2. To release the whole legal reserves amounting to LUF 103,034,776.- in order to cover the losses recognised in the accounts as of 31st December 2000.
  3. To reduce the share capital of the Company from its current amount of LUF 1,200,000,000 represented by 120,000 shares without nominal value to LUF 743,034,776 represented by 120,000 shares without nominal value by absorption of losses recognised in the accounts as of 31st December 2000 amounting to LUF 456,965,224 and subsequent reduction of the par value of the 120,000 existing shares.

4. To reduce the share capital of the Company from its new amount of LUF 743,034,776 represented by 120,000 shares without nominal value to LUF 350,000,068 represented by 120,000 shares without nominal value by reimbursement in cash of an amount of LUF 393,034,708 to the shareholders and subsequent reduction of the par value of the 120,000 existing shares.

5. Power given to the board of directors of the Company to execute the proportional redemption of the reduced portion of the share capital of the Company in accordance with article 69 of the Luxembourg Company law.

6. Conversion of the new share capital of the Company from its new amount of LUF 350,000,068.- represented by 120,000 shares without nominal value to EUR 8,676,275.- represented by 120,000 shares without nominal value.

7. Amendment of article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the planned suppression of nominal value, decreases of share capital and conversion of the share capital into Euro.

8. Any other business.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to suppress the nominal value of the existing one hundred and twenty thousand (120,000) shares of the Company.

*Second resolution*

The meeting resolves to release the whole legal reserves amounting to one hundred and three million thirty four thousand seven hundred and seventy-six Luxembourg francs (LUF 103,034,776.-) in order to cover the losses recognised in the accounts as of 31st December 2000. A copy of the accounts as of December 31st, 2000, will remain attached to the present deed.

*Third resolution*

The meeting resolves to reduce the share capital of the Company from its current amount of one billion two hundred million Luxembourg francs (LUF 1,200,000,000) represented by one hundred and twenty thousand (120,000) shares without nominal value to seven hundred and forty-three million thirty-four thousand seven hundred and seventy-six Luxembourg francs (LUF 743,034,776) represented by one hundred and twenty thousand (120,000) shares without nominal value by absorption of losses recognised in the accounts as of 31st December 2000 amounting to four hundred and fifty-six million nine hundred and sixty-five thousand two hundred and twenty-four Luxembourg francs (LUF 456.965.224.-) after the covering of the total amount of the losses (LUF 560,000,000.-) by the legal reserve as decided in the second resolution hereabove. The par value of the one hundred and twenty thousand (120,000) existing shares is reduced subsequently.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to reduce the share capital of the Company from its new amount of seven hundred and forty-three million thirty-four thousand seven hundred and seventy-six Luxembourg francs (LUF 743,034,776.-) represented by one hundred and twenty thousand (120,000) shares without nominal value to three hundred and fifty million sixty-eight Luxembourg francs (LUF 350,000,068.-) represented by one hundred and twenty thousand (120,000) shares without nominal value by reimbursement in cash of an amount of three hundred and ninety-three million thirty-four thousand seven hundred and eight Luxembourg francs (LUF 393,034,708.-) to the shareholders and subsequently to reduce the par value of the one hundred twenty thousand (120,000) existing shares.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to give power to the board of directors of the Company to execute the proportional reimbursement of the share capital of the Company to the shareholders in accordance with article 69 of the Luxembourg Company law.

*Sixth resolution*

The meeting resolves to convert the new share capital of the Company from its new amount of three hundred and fifty million sixty-eight Luxembourg francs (LUF 350,000,068.-) represented by one hundred and twenty thousand (120,000) shares without nominal value to eight million six hundred and seventy-six thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 8,676,275.-) represented by one hundred and twenty thousand (120,000) shares without nominal value.

*Seventh resolution*

The meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the suppression of nominal value, the decreases of share capital and the conversion of the share capital into Euro as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the Company is fixed at eight million six hundred and seventy-six thousand two hundred and seventy-five Euro (EUR 8,676,275.-) represented by one hundred and twenty thousand (120,000) shares without nominal value.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundeins, den dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft BANK HANDLOWY INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 16.740, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 21. Juni 1979, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 155 vom 11. Juli 1979. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 16. Mai 1991, welche im Mémorial, Recueil Spécial C, Nummer 426 vom 11. November 1991 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 9.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Artur Nieradko, Executive Vice President BANK HANDLOWY W WARSZAWIE S.A., wohnhaft in Warschau, Polen, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Jerzy Szczudlik, Administrateur-Délégué BANK HANDLOWY INTERNATIONAL S.A. Luxembourg, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Slawomir Kruzmanowski, Director of HOLDING OWNERSHIP SUPERVISION BANK PEKAO S.A., wohnhaft in Warschau, Polen.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Abschaffung der Bezeichnung des Nennwertes der bestehenden 120.000 Aktien der Gesellschaft.
2. Freigabe der gesetzlichen Rücklage im Betrage von 103.034.776.- LUF um damit die Verluste der Gesellschaft welche sich aus der Bilanz zum 31. Dezember 2000 ergeben, auszugleichen.
3. Herabsetzung des Gesellschaftskapitals von seinem jetzigen Betrag von 1.200.000.000.- LUF eingeteilt in 120.000 Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes auf 743.034.776.- LUF eingeteilt in 120.000 Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes durch Tilgung der Verluste welche sich aus der Bilanz zum 31. Dezember 2000 ergeben im Betrage von 456.965,224.- LUF und entsprechende Herabsetzung des Nennwertes der 120.000 bestehenden Aktien.
4. Herabsetzung des Kapitals von seinem neuen Betrag von 743.034.776.- LUF eingeteilt in 120.000 Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes auf 350.000.068.- LUF eingeteilt in 120.000 Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes durch Rückzahlung an die Aktionäre des Betrages von 393.034.708.- LUF und entsprechende Herabsetzung des Nennwertes der 120.000 bestehenden Aktien.
5. Befugnis an den Verwaltungsrat der Gesellschaft um den proportionellen Rückkauf des herabgesetzten Betrages durchzuführen gemäss Artikel 69 des luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften.
6. Umwandlung des neuen Gesellschaftskapitals von seinem jetzigen Betrag von 350.000.068.- LUF eingeteilt in 120.000 Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes in 8.676.275.- EUR eingeteilt in 120.000.- Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes.
7. Abänderung von Artikel 5 der Satzung um die Abschaffung der Bezeichnung des Nennwertes, die Kapitalherabsetzung sowie die Umwandlung in Euro wiederzugeben.
8. Verschiedenes.

II. Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

III. Da das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, waren keine Einladungen zu gegenwärtiger Versammlung notwendig.

IV. Gegenwärtige Versammlung in welcher das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung des Nennwertes der bestehenden einhundertzwanzigttausend (120.000) Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die gesetzliche Rücklage im Betrage von einhundertdrei Millionen vierunddreissigtausend siebenhundertsechundsiebzig Luxemburger Franken (103.034.776.- LUF) freizugeben, um damit die Verluste der Gesellschaft, welche sich aus der Bilanz zum 31. Dezember 2000 ergeben, zu tilgen. Ein Exemplar der Bilanz zum 31. Dezember 2000 bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von einer Milliarde zweihundert Millionen Luxemburger Franken (1.200.000.000.- LUF) eingeteilt in einhundertzwanzigtausend (120.000) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes auf siebenhundertdreiundvierzig Millionen vierunddreissigtausend siebenhundertsechundsiebzig Luxemburger Franken (743.034.776.-LUF) eingeteilt in einhundertzwanzigtausend (120.000) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes herabzusetzen durch Tilgung der Verluste, welche sich aus der Bilanz zum 31. Dezember 2000 ergeben und welche sich noch auf vierhundertsechundfünfzig Millionen neunhundertfünfundsechzigtausend zweihundertvierundzwanzig Luxemburger Franken (456.965.224.- LUF) belaufen nach Tilgung der Verluste durch die gesetzliche Rücklage gemäss zweitem Beschluss. Der Nennwert der 120.000 bestehenden Aktien wird dementsprechend herabgesetzt.

*Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das Kapital von seinem neuen Betrag von siebenhundert dreiundvierzig Millionen vierunddreissigtausend siebenhundertsechundsiebzig Luxemburger Franken (743.034.776.- LUF), eingeteilt in einhundertzwanzigtausend (120.000) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes, auf dreihundertfünfzig Millionen achtundsechzig Luxemburger Franken (350.000.068.- LUF), eingeteilt in einhundertzwanzigtausend (120.000) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes, herabzusetzen durch Rückzahlung an die Aktionäre des Betrages von dreihundertdreiundneunzig Millionen vierunddreissigtausend siebenhundertacht Luxemburger Franken (393.034.708.- LUF). Der Nennwert der 120.000 bestehenden Aktien wird dementsprechend herabgesetzt

*Fünfter Beschluss*

Die Generalversammlung erteilt dem Verwaltungsrat der Gesellschaft Befugnis um die proportionelle Rückzahlung des Gesellschaftskapitals an die Aktionäre in Gemässheit mit Artikel 69 des luxemburgischen Gesetzes über Handelsgesellschaften durchzuführen.

*Sechster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst das neue Gesellschaftskapital von seinem jetzigen Betrag von dreihundertfünfzig Millionen achtundsechzig Luxemburger Franken (350.000.068,- LUF) eingeteilt in einhundertzwanzigtausend (120.000) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes in acht Millionen sechshundertsechundsiebzigtausend zweihundertfünfundsiebzig Euro (8.676.275.- EUR) umzuwandeln, eingeteilt in einhundertzwanzigtausend (120.000.-) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes.

*Siebter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern um die Abschaffung der Bezeichnung des Nennwertes, die Kapitalherabsetzung sowie die Umwandlung in Euro wiederzugeben:

«**Art. 5.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital ist auf acht Millionen sechshundertsechundsiebzigtausend zweihundertfünfundsiebzig Euro (8.676.275.- EUR) festgesetzt, eingeteilt in einhundertzwanzigtausend (120.000.-) Aktien ohne Bezeichnung des Nennwertes.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache kennt, stellt fest, dass gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Anfrage der Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung massgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Nieradko, J. Szczudlik, S. Kruzmanowski und F.Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 130S, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung.

Luxemburg, den 31. Juli 2001.

F. Baden.

(49521/200/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**BANK HANDLOWY INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.740.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 6 août 2001.

F. Baden.

(49522/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**EUROMARLINK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 70.368.

—  
L'assemblée décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.250 actions de 1.000,- francs chacune, en euros 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52100/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**EURONOMIC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 66.967.

—  
L'assemblée décide de transformer le capital social, qui était de LUF 1.250.000,- représenté par 1.250 actions de 1.000,- francs chacune, en euros 30.986,69 représenté par 1.250 actions sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52101/637/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**EUROPÄISCHE GESELLSCHAFT FÜR IMMOBILIEN UND GRUNDBESITZ A.G, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 71.242.

—  
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 48, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

COIFFURE RENAISSANCE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52102/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**FIMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2015 Luxembourg, rue Eucosider.  
R. C. Luxembourg B 81.184.

—  
Suite à l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 juillet 2001, le Conseil d'Administration de la société FIMALUX S.A. a décidé par réunion du 26 juillet 2001 de:

- Révoquer la délégation de la gestion journalière accordée à Monsieur Gilles Clerc;
- Donner décharge à Monsieur Gilles Clerc pour l'exécution de son mandat;
- Déléguer la gestion journalière à Monsieur Dominique Mauffrey, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à F-88211 Remiremont Cedex, B.P. n° 222, Parc d'Activité de la Plaine, Saint-Nabord.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour FIMALUX S.A.

A. Morel

Avocat

Pour copie conforme

A. Morel

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 74, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52109/256/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**EUROPEAN FASHION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 52.970.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 43 du 23 janvier 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23 février 2001 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée accepte la démission de la société REVILUX S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes.

2) L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes:

- JP AUDIT LIMITED, avec siège social à GB-London, 17, City Business Centre, Lower Road.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 24 juillet 2001.

Pour la société

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52103/687/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**FALACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R. C. Luxembourg B 79.741.

*Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 août 2001*

Les actionnaires de la société FALACO S.A., réunis au siège social en Assemblée Générale Extraordinaire le 2 août 2001, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- La démission de la société CHABOT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, de son poste d'administrateur de la société est acceptée

- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat d'administrateur

- Monsieur Léon Eschette, demeurant à Luxembourg est nommé administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire

- Le nouvel administrateur accepte son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2001.

Luxembourg, le 2 août 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52104/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**FINANCIERE D'ARTIGNY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 63.758.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 2 avril 1998, publié au Mémorial Recueil C n° 448 du 19 juin 1998.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FINANCIERE D'ARTIGNY HOLDING S.A. en date du 29 juin 2001 que Monsieur Luc Pletschette a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au plus tard le 31 juillet 2001.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 juillet 2001 que Monsieur Didier Kirsch, Maître ès Sciences de Gestion demeurant à F-Thionville, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Luc Pletschette, démissionnaire pour lequel décharge pleine et entière sera demandée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La cooptation mentionnée fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

Pour la société FINANCIERE D'ARTIGNY HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52110/687/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**FDS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 72.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(52105/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**FIDUCIAIRE DE L'ALLIANCE EUROPEENNE DE CONSEILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.498.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un Directeur*

(52106/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 10.734.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2001*

Sur base de la résolution prise par l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2000, habilitant le conseil d'administration à arrondir la valeur nominale des actions à un chiffre rond en EUR conformément à la loi du 10 décembre 1998, le conseil d'administration décide de fixer le capital social à 62.500,- EUR soit 2.521.244,- LUF représenté par 2.500 actions de 25,- EUR. La différence de 21.244,- LUF par rapport au capital actuel sera prélevée sur les réserves. Le conseil d'administration charge la direction de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de réaliser cette opération avant le 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 13 août 2001.

*Pour le conseil d'administration*

A. Berchem

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52107/514/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**FIDUCIAIRE DES P.M.E., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 10.734.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2000**Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'autoriser le conseil d'administration à convertir en euros le capital social de 2.500.000,- LUF et, dans ce cadre, à prendre toutes les mesures prévues par la loi du 10 décembre 1998 pour aboutir à un chiffre rond en euros du capital souscrit et de la valeur nominale des actions. La validité de la présente autorisation est limitée au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 13 août 2001.

*Pour le conseil d'administration*

A. Berchem

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52108/514/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**FINANCIERE DU MONT D'ARBOIS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 58.395.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 26 février 1997, publié au Mémorial Recueil C n° 318 du 24 juin 1997.

Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 décembre 1997, publié au Mémorial Recueil C n° 252 du 17 avril 1998.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FINANCIERE DU MONT D'ARBOIS S.A. en date du 26 juillet 2001 que Monsieur Luc Pletschette, maître en science économiques, demeurant à L-Schifflange, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 juillet 2001 que Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant à F-Metz, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Luc Pletschette.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52111/687/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**FINCONSEIL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 44.409.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 3 juillet 2001 à Luxembourg*

L'assemblée générale approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000 clôturant avec un bénéfice de LUF 1.245.185,- et décide de l'affecter comme suit:

- Réserve légale: .....	170.000,- LUF
- Bénéfice reporté: .....	1.075.185,- LUF

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sortants pour le terme de 3 ans, allant jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2004.

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation de capital social par incorporation de résultats reportés pour le porter de LUF 3.000.000,- à LUF 5.000.000,- afin de respecter le rapport de l'administration de 1 à 3 du capital social vis-à-vis des fonds de tiers. En même temps, le capital social sera converti en euros par acte notarié.

*Pour le compte de FINCONSEIL S.A. HOLDING*

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 68, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52112/752/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**CONFORAMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 296, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 48.369.

**EXTRAIT**

Il ressort du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 15 février 2001 que Monsieur Per Kaufmann a été nommé Président du Conseil d'Administration et Administrateur-délégué à compter du 14 février 2001, en remplacement de Monsieur Jean-Claude Darrouzet, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Per Kaufmann prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 10 août 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 74, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52044/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**FININT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 59.928.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial Recueil C n° 554 du 8 octobre 1997.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 19 décembre 2000 par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en cours de publication.

Il résulte d'une lettre adressée à la société FININT FINANCE HOLDING S.A. en date du 29 juin 2001 que Monsieur Luc Pletschette a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au plus tard le 31 juillet 2001.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 juillet 2001 que Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée demeurant à L-Luxembourg, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Luc Pletschette, démissionnaire pour lequel décharge pleine et entière sera demandée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

La cooptation mentionnée fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

*Pour la société FININT FINANCE HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52113/687/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**GALAXY G.E.I.E.**

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 556, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

*Pour GALAXY G.E.I.E.*

Signature

(52120/713/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**HATTON WOOD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 40.622.

Les bilans aux 31 décembre 1997, 1998, 1999 et 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 63, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52128/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**HATTON WOOD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 40.622.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 25 juillet 2001 que les administrateurs sortants M. Dario Colombo, demeurant à Agra, Suisse, M. Diego Colombo demeurant à Montagnola, Suisse et M. Gérard Muller avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades ainsi que le commissaire aux comptes sortant PANNELL KERR FORSTER S.A. avec siège social à Lugano-Paradiso, Suisse, ont été reconduits dans leurs fonctions respectives pour une nouvelle période statutaire de 6 ans.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52129/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**GARAGE INTINI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 2B, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 62.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la S.à r.l. GARAGE INTINI

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(52121/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**G.F.I. S.A., GESTION FINANCIERE INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 26.114.

Suite à la démission de Monsieur Bernard Fauché de ses fonctions d'Administrateurs en date du 15 mars 2001, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Joséphine de Bodinat-Moreno, membre du Directoire, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, 75007 Paris
- Michel Lentz, Attaché de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Dominique Mourocq, Conseil en Gestion, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, 75007 Paris
- Gérard Sauvage, responsable de l'Ingénierie et de la Recherche Financière, CDC IXIS ASSET MANAGEMENT, 56, rue de Lille, 75007 Paris

Pour G.F.I. S.A., GESTION FINANCIERE INTERNATIONAL S.A.

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52122/006/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**GOLDWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 61.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 août 2001.

Signature.

(52123/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**INTEROMNIUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 42.168.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 9 mars 2001*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a pris connaissance et a accepté la démission de M. Jean-Marc Dusoulter de son poste d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2001, a décidé de lui donner décharge pour l'accomplissement de ses fonctions en tant qu'administrateur et a élu M. Bernard Muller, demeurant à Sarrebrück, Allemagne, comme nouvel administrateur de la société pour achever le mandat de l'administrateur démissionnaire avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2001.

Luxembourg, le 10 août 2001.

Pour extrait conforme

INTEROMNIUM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52149/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**GRAND HOTEL VERWALTUNG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 65.989.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2001 que:

\* les administrateurs suivants:

- M. Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- M. Francesco De Martiis, administrateur de société, demeurant Via Maraini 5, CH-6900 Lugano, sont nommés avec effet immédiat en remplacement de M. Jean-Marc Faber et de Mme Marion Muller, dont les démissions sont acceptées.

\* M. Marco Ries, réviseur d'entreprises avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est nommé au poste de commissaire aux comptes en remplacement de M. Daniele Bernardi, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2001.

\* Le siège social de la société a été transféré au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 65, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52124/521/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**GVV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 11, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 28.724.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 50, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société GVV S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52127/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**FINSEV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 44.388.

L'an deux mille un, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINSEV S.A., avec siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 44.388,

constituée sous la dénomination de RUSH TWO S.A. par acte reçu par le notaire Maître André Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 21 juin 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 20891.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Sterzi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Saddy, employé privé, demeurant à Mamer.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Maria-Laura Guardamagna, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Elargissement de l'objet social de sorte que l'article quatre des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet social l'activité de domiciliataire de sociétés au sens de l'article 28-1 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée avec toutes les activités accessoires à cet objet et qui sont susceptibles de le développer.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangers, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financier son activité sociale.

La société a encore pour objet de rendre des services d'assistance administrative sous toutes ses formes, y compris la tenue de livres et de comptes et tous travaux y relatif, ainsi que toutes opérations accessoires se rattachant directement ou indirectement à l'objet ainsi déterminé.

La société a encore pour objet l'accomplissement habituellement et à titre professionnel ou occasionnellement de toutes opérations commerciales, patrimoniales, industrielles, et encore toutes opérations d'export et d'import d'achat et de vente pour son compte ou pour celui de tiers et à titre d'intermédiaire de tous biens économiques, entités commerciales ou industrielles, patrimoines mobiliers ou immobiliers, de même que toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à en favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension.

Cet objet comprend aussi la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ces mêmes opérations.»

## 2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibérée et pris par vote unanime et séparé, la décision suivante:

### *Unique résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société et par là, de modifier l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«La société a pour objet social l'activité de domiciliataire de sociétés au sens de l'article 28-1 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée avec toutes les activités accessoires à cet objet et qui sont susceptibles de le développer.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangers, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière, et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financier son activité sociale.

La société a encore pour objet de rendre des services d'assistance administrative sous toutes ses formes, y compris la tenue de livres et de comptes et tous travaux y relatif, ainsi que toutes opérations accessoires se rattachant directement ou indirectement à l'objet ainsi déterminé.

La société a encore pour objet l'accomplissement habituellement et à titre professionnel ou occasionnellement de toutes opérations commerciales, patrimoniales, industrielles, et encore toutes opérations d'export et d'import d'achat et de vente pour son compte ou pour celui de tiers et à titre d'intermédiaire de tous biens économiques, entités commerciales ou industrielles, patrimoines mobiliers ou immobiliers, de même que toutes opérations financières se trouvant directement ou indirectement en relation avec les activités susvisées et son objet social en général et de nature à en favoriser l'accomplissement ou en promouvoir l'extension.

Cet objet comprend aussi la prestation de tous services intermédiaires et auxiliaires de nature à favoriser ces mêmes opérations.»

### *Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Sterzi, J.-P. Saggi, M. L. Guardamagna, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

J. Delvaux.

(52114/208/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**HOTEL GULLIVER S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-4918 Bascharage, rue Nicolas Meyers.  
R. C. Luxembourg B 68.677.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2001*

Les actionnaires de la société HOTEL GULLIVER S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, le 7 mai 2001, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social en EUR. Cette conversion du capital social en EUR prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 2.000.000,- LUF / 40,3399 ..... 49.578,70

Le capital social de 49.578,70 est représenté par 1.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 7 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(52132/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**HOUSE TECHNIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9738 Eselborn, 24, Cité Schleed.  
R. C. Luxembourg B 37.610.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 51, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société HOUSE TECHNIC S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52133/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**I.B.I., INTERNATIONAL BIOCHEMICAL INVESTMENTS PIETRO GIACOMINI,**  
**Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 73.395.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(52136/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 20.503.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2001, les mandats des Administrateurs MM. Elie Alain Mimouni, Président Administrateur-délégué, Franco Fenoglio, Luigi Matta et le Commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN, Réviseurs d'Entreprises, Luxembourg, ont été confirmés dans leurs fonctions respectives pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2002.

Luxembourg, le 10 août 2001.

Pour IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(52151/006/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**INDEPENDENT BUSINESS AND SALES ADVISERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 76.884.

*Assemblée Générale Ordinaire Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés de la Société Anonyme INDEPENDANT BUSINESS AND SALES ADVISERS S.A., tenue l'an deux mille un (2001), le 6 juillet à 11.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

Suite au rapport du commissaire aux comptes, l'approbation des comptes annuels de l'exercice 1999: bilan arrêté au 31 décembre 1999.

Extrait pour publication

Signature / Signature / Signature

*Le secrétaire / Le président / Le scrutateur*

Enregistré à Mersch, le 13 août 2001, vol. 127, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(52138/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**INDEPENDENT BUSINESS AND SALES ADVISERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Mersch, le 13 août 2001, vol. 127, fol. 35, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Mersch, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2001.

*Signature.*

(52139/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**INDEPENDENT BUSINESS AND SALES ADVISERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme INDEPENDANT BUSINESS AND SALES ADVISERS S.A., tenue l'an deux mille un (2001), le 6 juillet à 10.00 heures, à son siège social à Luxembourg, que les actionnaires ont décidé:

A. Révocation du commissaire aux comptes, Monsieur Claude Karp, avec accords de toutes décharges.

B. Nomination, en remplacement de Monsieur Bernard Pranzetti, demeurant à L-Lintgen.

C. Création et émission de deux titres N° 1 et N° 2 représentant 100 actions d'une valeur nominale de 12.500,- francs chacune, soit la totalité du capital social, et représentées par deux titres N° 1 et N° 2 de cinquante (50) actions chacun.

Extrait pour publication

Signature / Signature / Signature

*Le secrétaire / Le Président / Le scrutateur*

Enregistré à Mersch, le 13 août 2001, vol. 127, fol. 35, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(52140/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**INNOVATIVE PRODUCT DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscher.

R. C. Luxembourg B 69.471.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 51, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société INNOVATIVE PRODUCT DEVELOPMENT S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52143/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**IDEAL GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 70.773.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 16 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil C, n° 740 du 6 octobre 1999.

Il résulte d'une lettre adressée à la société IDEAL GROUP LUXEMBOURG S.A. en date du 29 juin 2001 que Monsieur Luc Pletschette a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 25 juillet 2001.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 25 juillet 2001 que Monsieur François Karolyi, diplômé en études supérieures spécialisées en fiscalité de l'entreprise, demeurant à L-Luxembourg, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Luc Pletschette.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 27 juillet 2001.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52137/687/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**INDRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 56.513.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(52141/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**INIZIATIVA PIEMONTE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 52.487.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 1995, publié au Mémorial C, n° 495 du 12 décembre 1995.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 5 juin 2000 par-devant le même notaire, publié au Mémorial C, n° 731 du 6 octobre 2000.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 juillet 2001 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

\* Ont été nommés pour une période de six ans:

- Monsieur Jean Faber, demeurant à L-Bereldange, administrateur;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à L-Luxembourg, administrateur;
- Mademoiselle Jeanne Piek, demeurant à L-Consdorf, administrateur;
- REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

*Pour la société INIZIATIVA PIEMONTE LUXEMBOURG S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52142/687/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**KEGWORTH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 64.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(52163/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**INTER SELECT BY POLTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3364 Leudelange, Z.I., 41, rue de la Poudrerie.  
R. C. Luxembourg B 38.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour INTER SELECT BY POLTI S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(52146/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**INTERNATIONAL METALLURGICAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 58.786.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 49, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société INTERNATIONAL METALLURGICAL CONSULTING S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52147/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**INTERNATIONAL METALLURGICAL CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 58.786.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 49, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société INTERNATIONAL METALLURGICAL CONSULTING S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52148/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**MEDICAL COMPUTING PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 47.049.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 juillet 2001*

L'assemblée générale ordinaire de la société MEDICAL COMPUTING PARTNERS procède aux modifications suivantes:

- la société anonyme PRISCA démissionne de son poste d'administrateur;
- la société anonyme IMACORP démissionne de son poste d'administrateur;
- Madame Françoise Tayenne-Dubois, demeurant à rue de la Belle-Vue, 89 à B-6700 Arlon, est nommée administrateur;
- Mademoiselle Emilie Dubois, demeurant à rue de la Belle-Vue, 89 à B-6700 Arlon, est nommée administrateur.

Le conseil d'administration se composera dès lors de:

- Monsieur Claude Dubois, administrateur-délégué.
- Madame Françoise Tayenne-Dubois, administrateur.
- Mademoiselle Emilie Dubois, administrateur.

Pour extrait conforme

*Pour MEDICAL COMPUTING PARTNERS S.A.*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 80, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52194/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**INVEST ONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 79.994.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52150/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**JEANNE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 28, rue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 28.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour JEANNE COIFFURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(52153/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**JEANNE COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 28, rue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 28.644.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Esch-sur-Alzette le 10 juillet 2001*

Les associés de la JEANNE COIFFURE, S.à r.l. ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2001 de la façon suivante:

Conversion de 500.000,- LUF / (40,3399) . . . . .	12.394,68
Augmentation de capital par incorporation de réserves . . . . .	105,32
	12.500,00

Le capital social de 12.500,00 est représenté par 100 parts sociales de 125,00 chacune, entièrement libérées en numéraire.

Esch-sur-Alzette, le 10 juillet 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52152/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**N.A.P.I. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 28.416.

Le bilan au 31 décembre 2000 enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 22 novembre 2000, que les mandats des administrateurs Madame M.P. Van Waelem, Madame M.J. Renders et Monsieur J.K. Geraets et du Commissaire aux comptes de REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l. expirent lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2005.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 23 juillet 2001 que le siège social est transféré de L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri à L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(52204/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**JICEREM S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.259.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 août 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Signature.

(52154/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**JSJ PLACEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht.

R. C. Luxembourg B 61.078.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 54, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société JSJ PLACEMENTS INTERNATIONAUX S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52157/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**JSJ PLACEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht.

R. C. Luxembourg B 61.078.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 52, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société JSJ PLACEMENTS INTERNATIONAUX S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52159/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**JSJ PLACEMENTS INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 4, rue Kurzacht.

R. C. Luxembourg B 61.078.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 52, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société JSJ PLACEMENTS INTERNATIONAUX S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52158/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**JOSEE R.HAEREBUTTEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 14, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 47.565.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 49, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour JOSEE R. HAEREBUTTEK S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52155/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**JOSEE R.HAEREBUTTEK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 14, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 47.565.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 49, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour JOSEE R. HAEREBUTTEK S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52156/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**LA ROYALE RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4395 Pontpierre, 2, rue de Mondercange.  
R. C. Luxembourg B 63.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour LA ROYALE RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(52171/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**LA ROYALE RESSOURCE VIVE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4395 Pontpierre, 2, rue de Mondercange.  
R. C. Luxembourg B 63.504.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 2001*

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 10 avril 2001 au siège social, ont décidé, à l'unanimité, de convertir le capital social en EUR. Cette conversion du capital social en EUR prendra effet retroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Le capital est converti de la manière suivante:

Conversion de 1.353.000,- LUF / (40,3399) .....	33.539,99
Augmentation de capital par incorporation de réserves .....	460,01
	34.000,00

Le capital social de 34.000 est représenté par 1.000 actions de valeur nominale de 340 , chacune entièrement libérées en numéraire.

Pontpierre, le 10 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52170/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**JUNE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 64.874.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52160/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**K-NET SYSTEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 63.827.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 53, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société K-NET SYSTEM S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52162/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**K-NET SYSTEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 63.827.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 53, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société K-NET SYSTEM S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52161/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**PIANO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 68.280.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 7 août 2001 à Luxembourg*

L'assemblée générale approuve le bilan et le compte de profit et pertes au 31 décembre 2000 clôturant avec un bénéfice de LUF 254.096,- et décide de le reporter à nouveau.

L'assemblée générale constate que l'article 100 de la loi commerciale est d'application.

L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer ses activités.

L'assemblée générale décide de convertir le capital social de LUF en Euro.

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital de Euro 30.986,69 à Euro 31.000,- par incorporation de résultats reportés.

L'assemblée générale décide d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- Euro), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euro (310,- Euro) chacune.»

Pour le compte de PIANO S.A.

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 68, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52225/752/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 49.651.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 50, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société KERSTING LUXEMBOURG, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52164/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**LA MARRAINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 54.009.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1998, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 52, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société LA MARRAINE HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52168/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**LA MARRAINE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 54.009.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 50, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

*Pour la société LA MARRAINE HOLDING S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52169/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**MARANAV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 71.298.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 68, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 juillet 2001*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- NAVIMAR S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Signature.

(52188/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 67.918.

Le bilan au 28 février 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(52191/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---

**MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 67.918.

*Assemblée Générale Annuelle*

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> août 2001, du rapport et de la résolution des Gérants de la société MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l. que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels au 28 février 2000

1) Décharge accordée aux Gérants pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Kurt J. Johansson

M. Giuliano Zucco

M. Frederik L. Cook

M. J. John Byrne

2) Election des nouveaux Gérants:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. Kurt J. Johansson

M. Giuliano Zucco

M. William P. Montague

M. Richard L. Renolds

M. Mark G. Barberio

3) Les mandats des gérants expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 28 février 2001.

4) Du profit qui s'élève à LUF 421.234.131,- un montant de LUF 21.061.707,- est affecté à la réserve légale.

5) Affectation de LUF 6.500.000,- du profit qui s'élève à LUF 421.234.131,- à une réserve «Réserve Impôt fortune imputé» pour une durée d'au moins cinq ans.

6) Transformation du capital de LUF 2.073.810.000,- en EUR 51.430.488,- en utilisant le taux fixe de 40,3399 LUF/EUR. Le capital est augmenté de EUR 22.080,94 par incorporation d'une partie des résultats reportés afin d'obtenir le chiffre rond de EUR 51.430.488,-. La valeur nominale des 207.381 actions existantes sera de EUR 248,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARK IV LUXEMBOURG, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52190/683/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

---